

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 2 Juin 2026

Ce Conseil d'Administration présidé par Jean-Pierre CATELIN, Président du COC cyclo-sport, s'est tenu le 2 juin 2026 de 15 heures à 17 heures à la Maison des Associations de Maugeio.

Etaient présents, outre le Président : Jean-Paul TORTET, Trésorier, Guy LAURIOL, Jean-Paul DIENNE, René VILLEPRAND, Laurent TREMOULET, Alain LAURENCY et François DOAN Secrétaire.

La réunion s'est déroulée conformément à l'ordre du jour communiqué par Jean-Pierre Catelin au préalable.

1 – Choix de la fédération : Affiliation à l'Ufolep ou à la FFVélo ?

Une réflexion était en cours afin de déterminer si l'UFOLEP correspond toujours au profil des membres du club.

Un dossier comparatif devait être établi par Robert Spinella pour l'UFOLEP et Georges Farjou pour la FFVélo afin de déterminer quelle fédération correspond le mieux à notre pratique.

Cette étude devait comprendre un volet financier (montant des cotisations, niveau des garanties des assurances) et un volet sportif (organisation des épreuves proposées).

En l'absence de Georges Farjou et Robert Spinella, Jean-Paul Tortet se charge de présenter un tableau récapitulatif comparant les garanties proposées par l'assurance de chacune des fédérations.

Il en ressort que les garanties des différentes formules d'assurance de l'Ufolep offrent une meilleure couverture.

Concernant le volet sportif, le panel des activités proposées par la FFVélo ne semble pas correspondre aux besoins de la grande majorité des adhérents qui se limitent essentiellement aux sorties organisées par le club.

Le bureau décide donc de renouveler l'adhésion du club à l'Ufolep.

2 – Renouvellement des tenues suite au retrait des partenaires

Pour Rappel :

Plusieurs de nos partenaires ont cédé leur affaire, mettant ainsi fin à leur partenariat avec le club :

- Olivier Belleville (Transports Belleville)
- Vincent Liébart (Restaurant Au Bureau)

Face à cette situation, l'abandon des partenariats est acté.

Conséquence de l'abandon des partenariats, pour la prochaine commande de tenues de septembre, de nouveaux maillots sans inscription mis à part peut-être le logo de Manguio devront être réalisés.

Il semble que la meilleure solution serait de conserver les mêmes couleurs afin d'éviter d'avoir une 3^{ème} tenue officielle, bien que cette tenue ne fasse pas l'unanimité.

3 – Reprise des dossiers Ufolep et Internet gérés par Robert Spinella

La gestion des licences doit être reprise par Marie-Reine Deplat et Laurent Trémoulet, celle du site Internet par Alain Laurency.

Les informations nécessaires à la reprise de ces deux dossiers doivent être communiquées par Robert Spinella.

Laurent Trémoulet doit prendre contact avec l'Ufolep.

Concernant le site internet, l'abonnement est payé pour 2 ans.

Robert SPINELLA se proposant de continuer jusqu'à fin d'hébergement en février 2028 et que le club aura enregistrée son nouveau son site qui sera créé par Alain Laurency.

La réservation du restaurant pour le repas de l'AG qui était assurée par Robert Spinella doit également être reprise.

4 – Préparation de l'AG du 2 octobre 2026

L'AG sera précédée par l'enregistrement des demandes de licences à partir de 15h30.

L'AG débutera vers 17h, 17h30.

Le renouvellement du CA et du Bureau étant à l'ordre du jour, la présence est obligatoire.

La convocation à l'AG devra inclure un appel à candidature.

Le transfert des comptes du club (compte courant et livret A) actuellement domiciliés à la Caisse d'Epargne, dont le service de gestion des comptes en ligne est payant, au Crédit Mutuel offrant ce service gratuitement, reste à faire.

Cette opération nécessitant la déclaration des membres dirigeants exerçant les fonctions de Président, Trésorier et Secrétaire ainsi qu'une définition plus précise de la représentation du Président, devra au préalable faire l'objet d'une modification des statuts de notre association dans le cadre d'une AG extraordinaire (date à définir ? même jour que l'AG ou pas).

Une réunion de préparation de l'AG se tiendra le vendredi 4 septembre à 15h.

A 16h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.